



## Travail sans pause et travail en étant souffrant

Par **Mag863**, le **31/10/2015** à **15:50**

Bonjour , je travail actuellement dans une boutique de maroquinerie. Je travaille trois jours par semaine 10h30 par jour sans pause.mon temps de travail hebdomadaire est à 32 heures. Actuellement souffrante du dod j'ai été dans l'obligation de venir travailler car mon patron était dans incapacité de venir me remplacer .Quelles sont les recours possibles ? Est-ce que j'ai le droit d'avoir des indemnités pour non respect de mon contrat de travail ?

Par **P.M.**, le **31/10/2015** à **17:37**

Bonjour,  
Normalement, vous ne pouvez pas travailler plus de 10 h par jour et de plus, après 6 h de travail au maximum, vous devez avoir une pause d'au moins 20 mn...  
Si vous avez un arrêt-maladie, l'employeur ne peut pas vous obliger à venir travailler et vous-même n'avez pas le droit de travailler pendant celui-ci...

Par **Mag863**, le **31/10/2015** à **17:54**

Je n ai pas pu faire un arrêt car j ai était obliger de venir travailler Pour assurer l ouverture du magasin de 9h30 à 20h donc avec des amplitude horaire pareil impossible de voir un médecin! De plus il m'est interdit de discuter avec les clients trop longtemps car ca les dérange!

Par **P.M.**, le **31/10/2015** à **19:43**

Lorsque vous êtes malade, vous n'avez pas besoin de vous présenter à votre travail et pouvez aller consulter directement le médecin ou le faire venir à votre domicile si c'était dans la cadre d'un accident qui vous immobilise, vous n'auriez même pas le choix...  
Mais si vous vous soumettez à l'employeur à ce point-là, il aurait tort de ce gêner si c'est sa mentalité...